

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 26 mars 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-six mars à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, président.*

*Date de convocation : 19 mars 2018*

*Nombres de membres en exercice : 9    présents : 6    votants : 6  
Résultat du vote : Pour : 6    Contre : 0    Abstention : 0*

*Présents : MM VOLLE – CROZIER – LEBRAT – PIQUEMAL – LASCOMBES – BOMBRUN.*

*Excusés :*

*Absents : MM RAMUS – ACHOUR – GENDRON.*

*Mme LEBRAT a été élue secrétaire.*

**Objet : Approbation du compte de gestion 2017.**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à

recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 se résume comme suite :

- Résultat de fonctionnement : 4 961.01 €
- Résultat d'investissement : Néant
- Résultat : 4 961.01 €

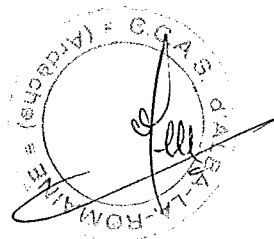
Considérant que le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2017 présentent une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2017,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 26 mars 2018.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LE 27 mars 2018.  
LE PRESIDENT  
André VOLLE



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

28 MARS 2018